

Procès-verbal du Conseil municipal de Voiteur

du 21 août 2025 à 18 h 30

Convocation : 14/08/2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un août, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne LINDA, Maire.

Présents : Sébastien Arnould, Nicole Bouillet (arrivée en cours de séance), Nicole Buguet, Marie-Claude Durafour, Corinne Linda, Maria Mossu, Gérard Mouillard, Sylvain Polturat (arrivé en cours de séance), Anne-Marie Pellerin, Christine Rome

Absents excusés : Nicolas Calland (pouvoir à Sébastien Arnould), Jérémie Catteau (pouvoir à Corinne LINDA), Bertrand Mougin (pouvoir à Gérard Mouillard)

Absents : Denis Ridez

Nomination d'un secrétaire de séance par le Conseil municipal (Art L2121-15 CGCT) : Mme Christine Rome est désignée secrétaire de séance. Approbation à l'unanimité

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025 - délibération
- Décision modificative budget général : apport au budget annexe régie de chaleur - délibération
- Régie de chaleur : approbation des statuts - délibération
- Régie de chaleur : approbation du budget annexe - délibération
- Régie de chaleur : approbation des polices d'abonnement - délibération
- Assainissement : projet de transfert de la compétence - délibération
- La Poste : suppression de deux boîtes aux lettres jaunes - délibération
- Répartition du legs LAMY - année 2025 - délibération
- Convention Elum : réalisation 6ème tranche de travaux - délibération
- Proposition d'achat d'une parcelle - délibération
- Centre de gestion du Jura : adhésion au service de médecine professionnelle - délibération
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Nicole Bouillet

Décision modificative budget général : apport au budget annexe régie de chaleur

Cette délibération sera prise ultérieurement, lorsque les dépenses et recettes de la régie de chaleur seront affinées.

Régie de chaleur : approbation des statuts

Le service public de production et de distribution d'énergie calorifique est un service public industriel et commercial et à ce titre, il doit faire l'objet d'une régie avec des statuts spécifiques.

Délibération n° 2025-047

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les statuts de la régie de chaleur dénommée «Voiteur Eco Chaleur ».

VOTE : 12 POUR

Arrivée de Sylvain Polturat

Régie de chaleur : approbation du budget annexe

Le Conseil municipal a pris connaissance du projet de budget primitif du budget annexe « Voiteur Eco Chaleur » proposé et approuvé au préalable par le Conseil d'exploitation de la régie.

Délibération n°2025-048

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2025 :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	990 778,00
Recettes :	990 778,00

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	18 023,00
Recettes :	18 023,00

VOTE : 13 POUR

Régie de chaleur : approbation des polices d'abonnement

La vente de chaleur deviendra effective lorsque les travaux de la chaufferie et du réseau de chaleur seront terminés. Il convient d'établir les polices d'abonnement de vente de chaleur pour les quatre abonnés, à savoir la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, la Commune de Voiteur, la MAM et la locataire de l'appartement 3 Place de la Mairie.

Délibération n°2025-049

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'autoriser le Président de la régie « Voiteur éco chaleur » à signer les polices d'abonnement pour la vente de chaleur, abrogeant ainsi les polices d'abonnement précédemment signées.
- Désigne Madame le Maire pour signer la police d'abonnement de la Commune de Voiteur en tant qu'abonnée.

VOTE : 13 POUR

Assainissement : projet de transfert de la compétence

Le Conseil municipal sursoit la délibération relative au projet de transfert de la compétence assainissement, car il convient que tous les membres soient présents pour une telle décision. Un article paru dans MAIREinfo à ce sujet annonce que les collectivités pourraient être difficilement soutenues financièrement si elles ne se regroupent pas.

D'après une étude réalisée par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, sans regroupement des collectivités, le programme de travaux à réaliser pour la mise en conformité du réseau d'assainissement communal d'un montant estimé à 2,7 millions d'euros sur dix ans, dont 1 million dans les quatre premières années, implique que le prix de la redevance devra être augmenté à hauteur de 9,24 € le m³. Ce qui ne serait pas sans conséquence sur le budget des ménages.

Un débat est engagé.

La Poste : suppression de deux boîtes aux lettres jaunes

La Poste a annoncé à Madame le Maire son souhait de réajuster le nombre de boîtes aux lettres jaunes dans la Commune. Sur les cinq boîtes aux lettres présentes sur le territoire de Voiteur, La Poste prévoit d'en supprimer deux, à savoir une rue de Maizières et une rue du Sauget.

Délibération n°2025-050

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- S'oppose à la suppression de deux boîtes aux lettres dans le village, pour le maintien de la qualité du service public aux habitants, notamment les personnes âgées.
- Charge Madame le Maire de transmettre le désaccord du Conseil municipal à La Poste suite à la décision de suppression de ces deux boîtes aux lettres.

VOTE : 12 POUR
1 ABSTENTION

Répartition du legs LAMY - année 2025

La délibération du 22 juin 2000 prévoyait les modalités de distribution du legs LAMY.

Délibération n°2025-051

Pour l'année 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- répartit les intérêts du placement choisi par le Professeur LAMY, soit **820.16 €** de la manière suivante :
 - **273.39 €** à l'Ecole Publique de Voiteur
 - **273.39 €** à l'Ecole Privée de Voiteur
 - **273.38 €** au CCAS de Voiteur
- autorise Madame le Maire à émettre les mandats correspondants.

VOTE : 12 POUR
1 CONTRE

Convention Elum : réalisation 6ème tranche de travaux

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant : RVS - ELUM - ENTREPRISE MAINTENANCE 6^{ème} et dernière tranche.

Une participation financière peut être allouée par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEDEC) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Délibération n°2025-052

Le Conseil Municipal,

Article 1 : Approuve le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 7 599.58 € TTC

Article 2 : Sollicite l'obtention d'une participation au SIDEDEC de 50.00 % du montant aidé de l'opération, soit 3 799.79 €

Article 3 : Prend acte que la part de la collectivité, estimée à 3 799.79 € sera versée dans la caisse du receveur du SIDEDEC :

- à hauteur de 80 % avant le commencement des travaux,
- le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEDEC du décompte général et définitif de l'opération.

Article 4 : Autorise le SIDEDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10% du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoins, le Conseil Municipal devra être saisi pour accord,

Article 5 : s'engage en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations,

Article 6 : Autorise Madame le Maire à demander au SIEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux, et à solliciter les subventions au titre de tous les programmes susceptibles de concerner l'opération et à ce titre autorise Madame le Maire à signer tous documents à cet effet,

Article 7 : Dit que les dépenses liées à la présente décision seront : Payées sur le budget principal N° SIRET du budget 21390582100012
Seront imputées au chapitre 23 de ce budget de la collectivité.

VOTE : 13 POUR

Proposition d'achat d'une parcelle

Un propriétaire a proposé à la Commune de lui vendre 50 ares de terrain au prix de 60 € le m² au centre du village.

Cette partie du terrain est particulièrement intéressante, car classée en zone UEI du PLU, ce qui permet d'accueillir notamment des logements adaptés destinés aux seniors. Un éventuel projet permettrait ainsi aux seniors de vivre dans un hébergement adapté, autonome et sécurisé, favoriserait l'emploi ou le recours à du personnel qualifié, et contribuerait au maintien de la fréquentation des commerces et services locaux.

Délibération n°2025-053

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Affirme son intérêt pour l'achat de ce terrain, sous réserve de l'aval du Conseiller aux Décideurs Locaux au sein du Service de Gestion Comptable de Poligny, et de l'accord d'une banque pour l'obtention d'un prêt.
- Autorise Madame le Maire à négocier le prix du m² de terrain avec le propriétaire.
- Autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE : 13 POUR

Centre de gestion du Jura : adhésion au service de médecine professionnelle

Le Centre de Gestion du Jura envisage d'ouvrir un service de médecine professionnelle, dans le but d'accompagner et de conseiller les collectivités dans le domaine de la santé au travail. L'avis du Conseil municipal sur cette nouvelle mission est requis.

Délibération n°2025-054

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Affirme son intérêt pour un service de médecine professionnelle au sein du Centre de Gestion du Jura.
- Attend des renseignements complémentaires avant de s'engager définitivement.

VOTE : 13 POUR

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

FNACA

Monsieur Bernard MOUREY a informé Madame le Maire de sa démission de la FNACA en tant que président.

Plan National d'adaptation au changement climatique (PNACC-3)

Le PNACC-3 fixe le cadre pour préparer l'adaptation de nos sociétés au changement climatique. A travers ce plan, l'Etat met en place des outils pour mieux anticiper les phénomènes climatiques et prendre les bonnes mesures d'adaptation.

Le service Climadiag Commune, accessible gratuitement, fournit, à partir de la saisie du nom de la commune, une synthèse des évolutions climatiques attendues sur chaque territoire en 2030, en 2050 et en 2100 selon les scénarios établis à partir d'un ensemble d'indicateurs clés.

Fermeture du réseau cuivre

Un courrier d'Orange informe la Commune que Voiteur a été présélectionnée pour une fermeture technique du réseau cuivre à l'horizon 2029. L'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

Rapport d'information

Madame Sylvie VERMEILLET, Sénatrice du Jura, a adressé à Madame le Maire un rapport de la commission des finances du Sénat sur l'incidence du taux d'emploi des seniors sur l'équilibre financier du système de retraite.

Le Maire


Corinne Linda



Le secrétaire de séance

Christine ROME

